



Assurances decennal rc problemes pour réassurer

Par **fredcharp**, le **04/01/2011** à **07:22**

Bonjour, rnrnje fait suite a un problème sérieux , depuis 11 ans jetais assuré par AGF et il y a un an ALLIANZ m'a refait un contrat pour mon assurance décennale rc , le 1er décembre ALLIANZ m'a fait part de sa résiliation pour le 31.12.2010 , sans motif apparent hors quand j'ai commencé à envoyer mes demandes chez les assureurs et courtiers à chaque fois on m'a demandé la fiche de sinistralité et il apparaît sur celle-ci plusieurs n° de sinistres on va dire 5 depuis onze ans et dans ces cinq n° de sinistres 1 m'a été reconnu et 3 en cours , et je viens de recevoir un sinistre non reconnu à mon entreprise , si je dis cela c'est que j'ai essayé que des refus de la part de ces assureurs au nombre de 10 à 12 mais aucune par lettre que doit je faire afin de pouvoir continuer à travailler ou quelles sont les solutions , sachant que je compte je compte deux sinistres réels pour mon entreprise dont un avec vice dans les matériaux même, avec aucune possibilité de m'en prendre au fournisseur rnrnvous remerciant pour votre réponse et dans l'attente de vous lire rnrnCordialement Fredcharp

Par **Tisuisse**, le **04/01/2011** à **08:03**

Bonjour, rnrnLa société d'assurance ALLIANZ (la plus grosse société d'assurance allemande), a racheté les ASSURANCES GENERALES DE FRANCE (AGF, l'une des plus grosses sociétés d'assurance française). Donc Allianz a revu sa politique commerciale et de souscription, ou de maintien, de ses contrats. Vous faites donc partie des conséquences de cette politique. rnrnCe qu'il vous faut savoir, c'est que l'étude qui a porté sur votre contrat RC décennale (donc construction) a consisté à contrôler que le rapport entre coût des sinistres enregistrés et les cotisations (primes) encaissées ne dépassait pas un certain seuil. Donc ce n'est pas le

nombre de sinistres qui est en jeu mais leur coût, le S/P (Coût des Sinistres / Primes hors taxes encaissées).
Aviez-vous d'autres contrats aux AGF, y compris des contrats pour vous personnellement ? Si oui, si ces contrats sont nombreux et ont un S/P favorable, vous pourriez renégocier le contrat RC Décennale.
Notre spécialiste, Chabert, vous en dira un peu plus peut-être.
Bien à vous et bonne année 2011.

Par **chaber**, le **04/01/2011** à **08:52**

Bonjour,
L'assurance décennale étant obligatoire pour les professionnels de la construction, vous avez la possibilité de saisir le Bureau Central de tarification
<http://www.bureaucentraldetarification.com.fr/>
Le site ci-dessus vous fournira la marche à suivre

Par **fredcharp**, le **13/01/2011** à **13:42**

MERCI DE VOTRE AIDE
FREDCHARP